

## CA, CS, CSD, 3 élections, un seul vote : SNTRS-CGT !

### De nombreuses raisons d'agir.... et de voter SNTRS-CGT

Les élections au Conseil d'Administration, au Conseil Scientifique et aux Conseils Scientifiques de Départements ont lieu à un moment très particulier pour le CNRS : le ministère avec le nouveau président et la nouvelle directrice générale du CNRS, veulent imposer un contrat d'objectif. Celui-ci trouve sa source dans la politique qu'avec la majorité des personnels notre organisation syndicale a combattu depuis une décennie. Cette politique est marquée notamment par la loi sur l'innovation.

Il s'agit de restructurer la recherche publique en fonction des priorités stratégiques définies par le gouvernement et ses partenaires européens qui visent avant tout à aider à la compétitivité des entreprises et à remettre en cause l'autonomie scientifique du CNRS.

**Emploi, moyens des laboratoires et services, droits des personnels, pouvoir d'achat, sont des questions décisives.**

Sur toutes ces questions, le gouvernement refuse obstinément de répondre aux revendications. Et quand il répond....

Quelques exemples marquants :

**En matière d'emploi**, aucune garantie n'est donnée quant à la pérennité des emplois (recrutement sur tous les emplois libérés). Le refus du gouvernement est net en matière de création d'emplois, qu'il s'agisse de récupérer les emplois supprimés, de résorber l'emploi précaire ou de compenser la réduction du temps de travail. Cela risque de conduire à une aggravation du fonctionnement du CNRS et des conditions de travail des ITA et Chercheurs.

A propos du **budget 2002** aucune information officielle n'est donnée (à part une note d'intention de la direction du CNRS avec notamment, et c'est nouveau la priorité demandée à l'emploi ITA). Quand les informations filtrent, elles sont loin d'être rassurantes : rumeurs de baisse de crédits de la recherche. Pour l'emploi la réponse du premier ministre est nette : rien

Sur le **pouvoir d'achat** des salariés de la fonction publique, les déclarations du premier ministre ne déparent pas de celles de son prédécesseur : nous serions des "privilegiés" pas dignes de voir leur pouvoir d'achat maintenu. La politique salariale de baisse du pouvoir d'achat des

fonctionnaires se poursuit. Les décisions du gouvernement sont en-dessous de celles qu'il avait lui-même proposées au cours des discussions avec les syndicats.

En ce qui concerne le **Statut**, à quelques exceptions près, les propositions d'améliorations du décret statutaire faites par les syndicats au CTPM ont été rejetées systématiquement. Dans le même temps la direction du CNRS affiche la volonté de rendre la mobilité impossible pour les ITA pour eux qui n'auraient pas 5 ans dans leur affectation (certains délégués régionaux s'empressent déjà de mettre cette disposition en œuvre alors qu'aucun texte n'est paru).

**Quant à l'application de la RTT dans les EPST le gouvernement reste bloqué sur deux options depuis le mois de septembre 2000 : ne pas créer d'emploi et fixer annuellement le temps de travail à 1600 heures. Ce qui tendrait à faire passer à la trappe au moins 5 jours de congés annuels et conduirait à une intensification du travail, alors que les personnels espèrent, au contraire, en une amélioration de leurs conditions de vie et de travail !**

**Drôle de conception du "dialogue social" !** Qui s'apparente plutôt à un monologue du gouvernement qui tourne le dos de façon ostensible à toute idée de progrès social !

Il est important, essentiel, si nous voulons faire bouger le gouvernement, que les personnels interviennent fortement sur toutes ces questions.

Il est urgent d'agir ensemble vers le gouvernement et les directions afin que nos revendications soient entendues et satisfaites.

Un moyen d'exprimer nos exigences est également à notre disposition pour faire entendre notre mécontentement et nos revendications : **le vote pour les listes du SNTRS-CGT au élections au Conseil d'Administration, au Conseil Scientifique et aux Conseils Scientifiques de Départements du CNRS !**

Jean OMNES  
Secrétaire Général du SNTRS-CGT

# ***ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES CHERCHEURS ET ITA AU C.A., AU C.S. ET AUX C.S.D. DU CNRS***

## **LE ROLE DES INSTANCES ET DE NOS ELUS**

Le rôle des instances doit évoluer au CNRS. Le Conseil d'Administration, la seule instance décisionnelle du CNRS est appelée à jouer un rôle accru du fait du renforcement du rôle de son président. Le Conseil Scientifique qui ne sera plus présidé par le Directeur Général et dont le président élu assistera aux réunions du Conseil d'Administration, devrait être plus autonome. Les Conseils Scientifiques de Départements pourront aussi jouer un rôle différent puisqu'une partie de leurs membres seront élus directement par les personnels du CNRS relevant du département. Ils seront donc normalement indépendants de la direction et des commissions scientifiques. Ils ne seront pas élus seulement pour veiller à ce que les classements des commissions scientifiques pour les laboratoires et les promotions des chercheurs ne soient pas modifiés par la direction du département. Ils devront être consultés et

s'auto-saisir pour étudier des problèmes qui concernent le département. Ce n'est pas une vue de l'esprit. C'est possible. En effet, par leur composition et leur rôle, les Conseils Scientifiques de Département du CNRS se rapprochent du Conseil Scientifique de l'INSERM qui exerce ces prérogatives effectivement.

*Nos élus s'appuieront sur les Conseils de Labos et sur les personnels. Au Conseil d'Administration, au Conseil Scientifique et dans les Conseils Scientifiques de Départements les élus du SNTRS-CGT combattront la contractualisation qui s'oppose aux intérêts légitimes des chercheurs et des ITA. Dans tous les cas, les élus du SNTRS-CGT seront porteurs des revendications et des intérêts des personnels.*

## **QUELLE POLITIQUE SCIENTIFIQUE ?**

Le gouvernement et la direction ont fixé les orientations pour le CNRS : participation à la construction d'un espace scientifique européen, renforcement du partenariat avec les entreprises et les universités autour de 2 objectifs généraux qui ne sont pas à proprement parler scientifiques, l'innovation et l'enseignement. La priorité pour l'Innovation entraîne en matière de disciplines scientifiques une priorité pour les Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication (STIC) et pour l'étude des génomes et leurs retombées en biologie, agriculture et médecine (complété par l'étude des pathologies qui sont en plein développement comme les maladies à prions et les maladies neurodégénératives liées au vieillissement des populations occidentales).

Nous ne contestons pas l'intérêt des collaborations avec les Universités et les Entreprises. La communauté scientifique française ne peut pas se tenir à l'écart des communautés scientifiques des autres pays de l'Union Européenne qui vont se trouver maintenant dans le même ensemble économique et monétaire qu'elle. Mais le SNTRS-CGT considère que le CNRS et ses équipes doivent pouvoir proposer leurs objectifs scientifiques sans

se voir imposer des critères non scientifiques de type financier ou commercial (l'innovation) ou même devoir répondre aux insuffisances des universités en matière d'enseignement. Nous pensons que le CNRS ne doit pas mettre tous ses œufs dans les STIC et le génome. Il est indispensable que le plus grand organisme de recherche français ait une vision moins étroite. Les STIC et le génome sont des champs d'investigation importants, mais l'avenir ne se résume pas à ces domaines : la physique, la chimie, la physiologie animale et végétale, les sciences de l'Univers et les sciences de l'Homme et de la Société sont des enjeux tout aussi importants à ne pas délaisser.

*Il faut donc créer des postes statutaires (augmenter les effectifs) pour que le CNRS ne se replie pas sur quelques priorités. Le rôle du CNRS est d'abord de faire de la recherche et non pas du commerce. Ce qui ne veut pas dire que les chercheurs ne doivent pas aider à valoriser les connaissances. Mais c'est autre chose que de les pousser à prendre la responsabilité de la commercialisation (cf. loi sur l'innovation). Encourager la collaboration du CNRS avec les universités ne signifie pas la transformation du CNRS en agence de moyens pour les universités.*

## POUR UNE REVALORISATION SERIEUSE DES MOYENS DU CNRS

Les besoins de recherche s'accroissent. C'est un enjeu considérable pour notre pays. Pourtant le CNRS, le principal organisme de recherche publique français, voit ses

moyens stagner depuis de nombreuses années alors que la richesse produite en France augmente régulièrement. L'augmentation des moyens de la recherche universitaire ne compense pas l'affaiblissement du CNRS. C'est une atteinte portée à l'avenir du pays.

*Il faut revaloriser fortement les moyens budgétaires du CNRS en termes de postes, d'investissements et de*

*fonctionnement. En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, il faut donner une priorité au relèvement des crédits récurrents pour donner une réelle autonomie aux laboratoires et aux chercheurs pour leurs choix. Un nouvel élan de la recherche passe aussi par des carrières attractives. L'ensemble des carrières d'ITA et chercheurs doivent être améliorées. Ces exigences n'ont rien de démagogique. Elles correspondent à une nécessité : une recherche qui soutient la comparaison avec celle des autres pays les plus développés. Notre pays a les moyens de financer ce besoin. C'est une question de choix politique.*

## POUR LA CREATION D'EMPLOIS STATUTAIRES DE CHERCHEURS ET D'ITA

Pour le gouvernement et la direction du CNRS, les postes libérés par de nombreux départs à la retraite dans les quinze prochaines années (entre 5500 et 6000 chercheurs en 10 ans et sans doute autant d'ITA) sont une occasion de réduire les effectifs statutaires en utilisant une partie de ces postes pour financer une augmentation des accueils de courte durée (universitaires, étrangers, chercheurs privés, post-doc). Le remplacement d'une partie des postes statutaires par des CDD pour des chercheurs et des ingénieurs du privé et surtout des post-docs correspond à une précarisation de l'emploi et à une réduction des champs de recherche où le CNRS sera présent. Le gouvernement et la direction du CNRS veulent également profiter des départs en retraite pour accélérer le redéploiement entre les disciplines malgré la réduction globale des postes. En dehors des priorités (STIC et une

partie des Sciences de la Vie), il faut donc s'attendre à une diminution sérieuse des emplois statutaires dans de nombreuses disciplines malgré des embauches non négligeables.

*Le SNTRS-CGT se prononce au contraire pour un développement du CNRS, ce qui implique des créations d'emplois statutaires de chercheurs et d'ITA. Les créations de postes ITA ne doivent pas se limiter à des emplois hautement qualifiés, mais aussi toutes les catégories pour assurer l'ensemble des besoins. Si le SNTRS-CGT estime normal que le gouvernement et la direction choisissent des priorités, il considère que le développement des secteurs prioritaires ne doit pas se faire au détriment des autres secteurs. Il faut répondre aux autres besoins de recherche : une raison pour développer l'emploi statutaire au CNRS.*

## LES CHERCHEURS ONT DES RAISONS DE VOTER CGT

Le gouvernement à travers le processus de contractualisation du CNRS veut faire adhérer les organisations syndicales du CNRS et, plus largement, la communauté scientifique à ses orientations. Mais ses orientations réduisent un peu plus la liberté de recherche. Les chercheurs devront toujours plus travailler sur des projets qui intéressent l'Union Européenne, le gouvernement, les régions et les entreprises : de moins en moins de science, toujours plus d'innovation et d'enseignement et pour ce qui restera de science, une focalisation maximum sur quelques priorités. Tout cela n'est pas bien nouveau, mais marque cependant un saut qualitatif dans l'organisation du pilotage de la recherche publique. Bien sûr, pour tenir compte des perspectives probables d'évolution du marché de l'emploi des jeunes scientifiques dans les 10-15 prochaines années et pour obtenir l'adhésion de nombreux chercheurs, la direction prend un virage en admettant qu'il faut privilégier le recrutement en CR2, reconsidérer la question des carrières des chercheurs et relancer l'embauche d'ITA. Mais cela n'empêche pas gouvernement et direction en s'appuyant sur de nombreux départs à la retraite de vouloir réduire l'effectif des chercheurs statutaires au profit de contrat de courte durée pour « l'accueil de scientifiques » destinés à

ne pas rester au CNRS. L'approche de la question des carrières par le gouvernement est aussi préoccupante. Les améliorations de carrières qui sont envisagées ne visent pas à reconnaître les qualifications mais seulement à prendre en compte le marché du travail dans certaines disciplines où les recrutements risquent d'être difficiles dans les prochaines années ou à favoriser la mobilité vers les entreprises et l'enseignement. L'individualisation des rémunérations tend à se diffuser de différentes manières, par le système des primes exceptionnelles ou attachées à des fonctions, essentiellement administratives. Le gouvernement envisage-t-il de réserver à quelques secteurs des indemnités ou des prolongations de carrières ?

*Le SNTRS-CGT revendique une amélioration des carrières. Les salaires des débuts de carrières doivent être augmentés. Les grilles indiciaires des CR1 et des DR2 doivent être prolongées. La prime doit être revalorisée jusqu'à 16 % pour être harmonisée avec celle des ingénieurs. Les modulations de carrières (passage CR1-DR2, DR2-DR1 et DR1-DRCE) ne doivent se faire que sur la base de la qualification. La proportion des DR1 par rapport aux DR2 doit être augmentée.*

# DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX ITA ET À LEURS ÉLUS

## Un fonctionnement dégradé du Comité National...

Cette première année de fonctionnement du Comité National élu en 2000 a été marquée par une rigidité accrue de la direction. La place des élus B et surtout des élus C est contestée : exclusion d'une partie de la session, mise en cause de la participation des élus C au bureau des sessions de printemps. Non seulement les jurys de recrutement et de promotion des chercheurs tendent à se séparer du collectif d'évaluation qu'est le Comité National, mais l'évaluation des chercheurs tend à être réduite aux "égaux", voire même aux "supérieurs". Le Comité National devient une instance à géométrie variable, dont seuls les chercheurs qui occupent les rangs les plus élevés maîtrisent et en assurent le contrôle. Ce fonctionnement fractionne le collectif d'évaluation ; il éclate la cohérence entre politique scientifique, recrutement et évaluation ; il instaure un système d'expertise qui superpose les compétences individuelles de la seule élite ; il hiérarchise, selon les principes en vigueur dans la fonction publique ministérielle ; enfin, il restaure et renforce le pouvoir des mandarins qui établissent des compromis entre eux. Il reproduit à l'identique les divisions hiérarchiques dans le

travail et les rapports de force entre courants scientifiques, en particulier à ceux qui sont liés aux pouvoirs politiques. La démocratie est affaiblie.

Cette situation reflète la situation des ITA au CNRS, leur place subalterne, le mépris dont ils sont l'objet. En l'absence d'une réflexion sur l'organisation du travail et sur les qualifications au CNRS, la direction préfère recourir à l'exclusion des représentants de la moitié de la force de travail qui œuvre à la production de la recherche. La politique de l'organisme est entièrement orientée vers les chercheurs. Le lien entre la production scientifique et les conditions de cette production n'est jamais établi. La politique de l'emploi est entre les mains des Directions des Ressources Humaines, qui ne s'appuient pas sur le travail mené dans les sections au moment de l'évaluation des unités de recherche. Cette évaluation elle-même ignore, si nos élus ne se battent pas pour cela, les moyens matériels, les équipements, les qualifications, les besoins en emplois qui sont pourtant la condition nécessaire d'une production scientifique de bon niveau

## ...qui reflète une conception élitiste du travail scientifique.

On observe une grande disparité de fonctionnement entre les sections, selon les traditions plus ou moins démocratiques des disciplines, la pression exercée par les élus B et C et les rapports de force intersyndicaux. Dans certaines sections les élus assistent à l'ensemble de la session de printemps, dans d'autres on les convie à sortir, à venir plus tard, partir plus tôt, voire à ne pas se déranger du tout. Certains élus C ne rapportent jamais sur les laboratoires, même en tant que co-rapporteurs. De telles pratiques, blessantes, créent certes une solidarité de condition entre les élus C, qui souvent travaillent ensemble pour mieux se faire entendre. Or ils sont le plus souvent cantonnés aux revues et colloques, pour lesquels curieusement leurs compétences scientifiques ne sont pas mises en doute ! Parce que les enjeux de pouvoir y seraient moindres ? Le conflit a été vif dès l'élection des bureaux de sections. Il est généralement admis que les élus C peuvent "participer" aux bureaux, voire y soient "invités", tandis que les B et les A y siègent en tant que membres. Les élus C sont les seuls à "tourner", tandis que les chercheurs sont élus pour la durée du mandat. Un pas supplémentaire a été franchi lorsque le secrétariat du comité national a "omis" dans un grand nombre de sections de convoquer les élus C aux bureaux de la session de printemps. Cette volonté et ces pratiques de la Direction passent mal, voire pas du tout : l'opposition et la mobilisation des élus est forte. Dans de nombreuses sections, ceux-ci ont réussi à faire voter des motions contre cette conception de la science.

*Le collectif de travail et d'évaluation ne peut fonctionner que si l'égalité d'accès de tous à l'information est assurée et la participation de tous à tous les débats garantie. Mais surtout, c'est une autre évaluation qu'il faut promouvoir. Une évaluation qui ne se limite pas aux débats entre courants de pensée et approches scientifiques pour réfléchir aux conditions de la production scientifique. Pour*

*cela tout est à faire. Il faut d'abord dresser un état des lieux des qualifications ; réfléchir à une organisation du travail qui stimule la production scientifique tout en favorisant l'épanouissement professionnel et le bien-être au travail du personnel sans se laisser enfermer dans la logique ministérielle d'externalisation et de mutualisation des emplois techniques ; examiner l'insertion et la complémentarité des qualifications mobilisées par les projets scientifiques existants, les renouvellements nécessaires, les besoins, les évolutions, les transferts ; ceci est une urgence à un moment où les départs en retraite vont vider des laboratoires en un temps très court. Il faut mettre l'emploi et le travail au cœur des activités du Comité national, en relation avec l'activité scientifique des laboratoires. C'est seulement de cette façon et que tous les ITA seront enfin à leur place et que leurs élus pourront jouer leur rôle à égalité avec leurs collègues chercheurs.*

*La Direction, par la voix de la Directrice générale, Mme Geneviève Berger, s'est engagée à ce que les élus puissent enfin assister à toutes les activités de la section, y compris aux jurys (comme observateurs muets). Ce serait enfin la reconnaissance, si cela s'inscrivait dans les faits, de la nécessité d'assurer à tous une égalité d'information. Cela ne répond pas du tout à la nécessité de développer une approche réaliste qui donne toute sa place au travail et à ses conditions dans la réflexion et l'évaluation scientifiques. Beaucoup reste à faire.*

-----

### SOMMAIRE

**Pages. 1 à 4** Elections des représentants des chercheurs et ITA au CA, au CS et aux CSD du CNRS  
**Encart central** : affiche à utiliser par chaque adhérent dans la campagne électorale.